

« pire » (1), déclarait accorder à l'archevêque Héraclius la souveraineté effective du Lyonnais. Il retenait, réserve stérile, les droits supérieurs de l'Empire (2).

C'est à cette date (1157) qu'on peut faire commencer la domination temporelle des archevêques de Lyon sur cette ville.

Cependant les relations avec l'Empire ne pouvaient cesser brusquement. Aussi voyons-nous encore en 1162 (3), en 1184 (4), l'empereur Frédéric Barberousse faire acte de souverain dans le Lyonnais et y donner des confirmations de privilèges. Mais ce sont là les dernières manifestations de la puissance impériale. Peu de temps après, en effet, en 1193, Henri d'Allemagne (5) signait un traité avec Richard-Cœur-de-Lion, son prisonnier, et lui céda la ville de Lyon (et tous les pays qui l'avoisinent). Il montrait par cette cession illusoire que le Lyonnais ne lui obéissait plus (6). On n'abandonne volontiers que ce que l'on ne peut garder.

(1) *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*. T. 1. Documents, p. 47, note 4.

(2) « Salva per omnia imperiali justitia. » (Même acte).

(3) 1162. Lettre de Frédéric I^{er} à Héraclius, arch. de Lyon. V. *Ménesl.* pr. p. xxxix. — *Monfalcon* (Documents), p. 392. — *Historiens de Fr.* T. XVI, p. 690-691. . . . 1162. Confirmation des privilèges de l'abbaye de Savigny, par le même Frédéric. V. *Cart. d'Ainay et de Savigny*, Intr. p. xci. — *Monfalcon* (Doc.) p. 392. — *Historiens de France*. T. XIII, p. 307-308. — *Gallia chr.* T. IV. Preuves de l'Eglise de Lyon, n^o xxiii.

(4) 1184. — Confirmation par Frédéric I^{er} des privilèges de l'Eglise de Lyon. — V. *Arch. dép. du Rhône*. Arm. Abram, vol. 1, n^o 2 (Vidimus). — *Ménesl.* pr. p. 34-35. — *Monfalcon* (Doc.) p. 396-397. — Voir aussi Péricaud. (*Notes et documents sur Lyon.*) Lyon, 1838. T. I, p. 41. — Et *Gallia chr.* T. IV. (Eglise de Lyon), col. 131-132.

(5) Empereur des Romains, fils de Frédéric I^{er} Barberousse, auquel il avait succédé sous le nom d'Henri VI, en 1189.

(6) *Historiens de Fr.* T. XVII, p. 561. . . . « Præterea prædictus Impe-